

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Contribution au rapport d'activité

Après l'appel à la grève du 15 décembre pour le retrait du projet d'évaluation Faire un bilan de l'action sur les retraites de septembre octobre 2010 et de la signature des accords de Bercy

Avertissement : cette contribution au rapport d'activité a été rédigée par les deux élus en 2009 de la liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant (PRSI) à la CA Académique du SNES du S3 de VERSAILLES. Nous participons désormais pour ces élections à la liste « les revendications, l'unité ».

Durant ces deux années nous nous sommes refusés à adopter une attitude de « tendance » et nous avons appuyé toutes les prises de position, et elles ont été nombreuses, allant dans le sens de la défense des personnels.

Ainsi nous nous félicitons que le S3 de Versailles ait pris position contre la signature du protocole Tron sur les non titulaires.

Nous nous félicitons que le S3 de Versailles ait pris position contre le vote électronique. Nous regrettons donc qu'une liste commune n'ait pas été réalisée.

Nous nous félicitons de l'appel à la grève le 15 décembre pour le retrait du projet d'évaluation. C'est clairement notre statut qui est jeu : le fait d'enseigner, dans notre discipline de recrutement, dans le respect des programmes nationaux et de la liberté pédagogique de chacun.

Nous souhaitons que cet appel au retrait du projet aboutisse aux mêmes résultats que l'action sur les décrets de Robien de 2007 qui, publiés en février 2007 ont été abrogés par un autre décret publié en août 2007.

A la lumière de cet appel pour le retrait clair et net d'un projet gouvernemental, il nous semble nécessaire de revenir sur l'action sur les retraites de septembre octobre 2010.

Tirer le bilan de septembre octobre 2010 sur les retraites

Le congrès national de la FSU de février 2010 a pris une position claire sur les retraites conduisant à la demande tout aussi claire de retrait du projet de réforme sur les retraites.

Comment est-il possible alors que la FSU ait signé tous les communiqués intersyndicaux interprofessionnels qui, eux, n'appelaient pas au retrait du projet et donc en conséquence pas à la grève – et avec le succès que l'on sait – ?

Ne devons-nous pas nous interroger sur l'inter syndicalisme permanent avec la CFDT dans un cadre où les revendications des personnels, nos revendications, disparaissent, et qui débouche sur des actions saute-mouton rejetées par les personnels ? Regardons qui en sort renforcé aux élections professionnelles... N'y a-t-il pas quelques leçons à en tirer ?

De même sur la journée interprofessionnelle le 13 décembre : on sait que lorsque il n'y a pas d'appel à la grève la participation aux manifestations se limite à deux ou trois personnes de la FSU. Il faut au contraire l'unité pour le retrait des plans d'austérité Fillon, non aux actions saute moutons et à la paralysie dans le cadre de l'« intersyndicale » permanente avec la CFDT.

Le tract national signé par la FSU parle de la dette ; la FSU n'a pas de mandat pour dire « on ne remboursera pas la dette » mais elle n'a pas non plus de mandat pour dire « on remboursera la dette ». On doit débattre sur nos bases et se battre sur nos bases.

Tirer le bilan de la signature des accords de Bercy

Ce n'est pas anecdotique que le premier vote sous le régime « accords de Bercy » soit marqué par une telle volonté d'affaiblir les organisations syndicales.

Une revue dit que le vote électronique n'était pas prévu dans les accords de Bercy. C'est inexact, puisque ces accords le mentionnent comme une possibilité. Le gouvernement a utilisé cette possibilité.

Il y a une différence de nature entre les CAP et les CT. Le vote pour les CAP, c'est concret, cela est en rapport avec les différents éléments des statuts des personnels : les CAP traitent des notations, des promotions, des mutations des personnels.

Ils ont conduit, à travers la loi de juillet 2010 sur le dialogue social, à créer les CT (Comités Techniques). Le ministre dispose maintenant avec ces CT d'instances lui permettant – tant au niveau des départements et académies qu'au niveau national – « des négociations relatives aux conditions et à l'organisation du travail, au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle », bref de « détricoter » notre statut ! Cette loi doit être abrogée avant 2014.

Jack Lefebvre, Alain Veysset